

Délai de rupture de contrat depuis 1 an

Par **GOMES DOS SANTOS JOSE**, le **06/05/2018** à **19:34**

Bonjour, je voudrais savoir quelle est le délais pour demander a mon employeurs la rupture de mon contrat de travail.

Je travail depuis avril 2017 en CDI, et je voudrais partir car je n'aime plus ce que je fait et il y a quelle que jours que j'ai vue qu'il y avait quelque chose qui ma plus et qui me correspond.

Je vous remercie d'avance.

bonne soirée

Par **P.M.**, le **06/05/2018** à **22:18**

Bonjour,

Vous pourriez demander à l'employeur une rupture conventionnelle mais il n'est pas forcé d'accepter, il vous reste alors la démission en respectant le préavis prévu par la Convention Collective applicable...

Par **DRH France**, le **07/05/2018** à **23:57**

Bonsoir,

Il n'y a pas de délai pour "demander la rupture" de votre contrat, ou pour démissionner. Un salarié n'est pas prisonnier dans son emploi.

Si vous voulez parler du délai entre la signature d'une convention de rupture et la rupture effective du contrat de travail, sachez qu'il faut compter 5 à 6 semaines. Pour une démission il faut prévoir le préavis.

Bien cordialement.